



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PREAVIS MUNICIPAL N° 2020 – 06 DU 18 mai 2020

relatif à

**La réfection de la chaussée, récupération de eaux pluviales et bouclage de la conduite
d'eau potable sur le chemin de Marjolin**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1) PREAMBULE

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale de coronavirus Covid-19, l'économie mondiale a été confrontée à une situation inhabituelle et particulièrement difficile. Dans la mesure de ses moyens et possibilités, la Municipalité a fait face à ses obligations durant la crise et poursuit une démarche proactive depuis que la sortie de crise graduelle est engagée.

L'ensemble des restrictions imposées par les autorités fédérales et cantonales ont eu des conséquences importantes pour les entreprises, les contraignant au mieux à réduire leurs activités, mais le plus souvent à les stopper purement et simplement. Ce coup de frein a eu un impact notable sur leur trésorerie, pouvant les mettre en situation difficile. Dans ce contexte, la Municipalité a sondé les partis politiques aiglons en vue de définir un certain nombre de mesures de relance. Le présent préavis fait partie du train de mesures que la Municipalité a retenu à titre de « soutien post COVID-19 ».

Depuis plusieurs années, la commune a entrepris la réfection et l'amélioration de la chaussée ainsi que de ses collecteurs sur les chemins de Marjolin et des Cerisiers. A ce jour, deux tronçons n'ont toujours pas été réalisés et sont dans un état passablement dégradé.

2) HISTORIQUE

Une réfection complète de la partie sud du chemin de Marjolin a été réalisée entre 2009 et 2010, depuis la route d'Ollon jusqu'à l'entrée du cimetière.

Le chemin des Cerisiers a subi une réfection complète en 2016, à savoir : chaussée, création d'un collecteur d'eaux usées, mise en séparatif, changement de la conduite d'eau potable et des luminaires.

A ce jour, il ne manque que deux tronçons à refaire.

- | | |
|---|--------------|
| 1) Cimetière – DP 197 (env. 140m) | Tronçon sud |
| 2) Carrefour Marjolin / Cerisiers – chemin du Château (env. 215m) | Tronçon nord |

3) CONTEXTE ACTUEL

La chaussée est fortement dégradée sur les deux derniers tronçons non réfectionnés à ce jour. Selon le plan quinquennal de gestion du réseau routier communal 2016-2020, ces deux tronçons montrent une forte usure et sont prévus dans la planification des travaux à réaliser.

Actuellement, les eaux de surfaces pluviales ne sont pas récupérées et ruissellent le long des murs existants et finissent dans les parcelles privées, voire stagnent au droit des points bas de la route.

La conduite de l'eau potable est en « bras mort » au niveau de la BH n° 282 du cimetière, ce qui n'est pas bon pour la qualité de l'eau que nous devons fournir. Nous profiterons de la réfection de la chaussée pour boucler le réseau d'alimentation en eau et de défense incendie, ceci jusqu'à la conduite existante qui se trouve actuellement au niveau du DP 197. Selon le PDDE, nous devons aussi changer la conduite sur la partie nord du chemin, actuellement en acier par une conduite en PE diamètre 204.6.

L'éclairage public est déjà équipé de tête lumineuse en LED et ne nécessite aucun changement. Seuls quelques mâts entamés par la rouille à leur base devront éventuellement être changés.

Le domaine public n° 196 en limite des parcelles, 107 (Philippe Gex), 541 (Stéphane Tille), 542 (Yvette Monney), 543 (Annette Baud), 545 (Anne et Claude Guillard) et 3041 (Raoul Moret) n'est pas clairement défini physiquement. Dans la plupart des situations, les parcelles privées empiètent sur le domaine public. Une séance sur place avec les propriétaires a été organisée pour exposer la problématique ; la majorité de ceux-ci sont favorables à un rachat des zones concernées. Une proposition de prix sera établie une fois le préavis accepté.

Le réseau d'eaux usées est en bon état et il n'est pas prévu de le refaire lors de ces travaux.



4) DESCRIPTION DU PROJET

4.1 Réseau d'eau

Tronçon nord

Le tuyau actuel est en acier, d'un diamètre de 31.75 dans le chemin de Marjolin. Nous devons le changer avec la pose d'une canalisation en PE, diamètre intérieur 204.6, selon les données du PDDE 2014. Une fouille en rigole est prévue dans l'emprise de la route pour la pose. Les vannes et raccordements des privés seront changés jusqu'en limite de parcelle.

Tronçon sud

La conduite en PE diamètre 130.8 intérieur qui alimente la BH n° 282 en bout de réseau, sera prolongée par une conduite de même diamètre. Une fouille en rigole est également prévue pour la pose de celle-ci.

4.2 Eaux usées

Aucun travail n'est prévu sur notre réseau EU.

Un nouveau collecteur dans les vignes a été réalisé lors de l'étape de 2016 sur la partie nord. Le collecteur existant sur la partie sud ne montre pas de défaut et fonctionne parfaitement.

4.3 Réseau d'éclairage public

Tronçon nord

Les luminaires ont déjà été changés, seuls les mâts devront éventuellement être remplacés selon l'état de ceux-ci au droit du scellement, non visibles actuellement. Un montant en prévision d'éventuels travaux est compté dans le préavis, mais ne sera pas forcément utilisé.

Tronçon sud

Tous les luminaires sont actuellement en bon état et de nouvelle génération LED

4.4 Structure routière

La route est très étroite sur tout le tronçon des travaux. La fouille va prendre environ 70 % de la surface pour permettre la pose des conduites. Le revêtement actuel est une suite de surfacages avec du bitume et gravier avec certainement une grosse concentration d'HAP. Il y a donc lieu de dégrapper l'entier de la surface et de reposer un nouveau revêtement bitumineux en deux couches d'une épaisseur totale de 12 cm. Les eaux de surface seront récupérées dans 8 grilles et infiltrées dans deux puits perdus à construire sur nos DP n° 196 et 37 du chemin de Marjolin. Une somme est également prévue en cas de mauvais terrain qui obligerait un renforcement de la structure, avec de la grave non gélive.

4.5 Services industriels

Gaz

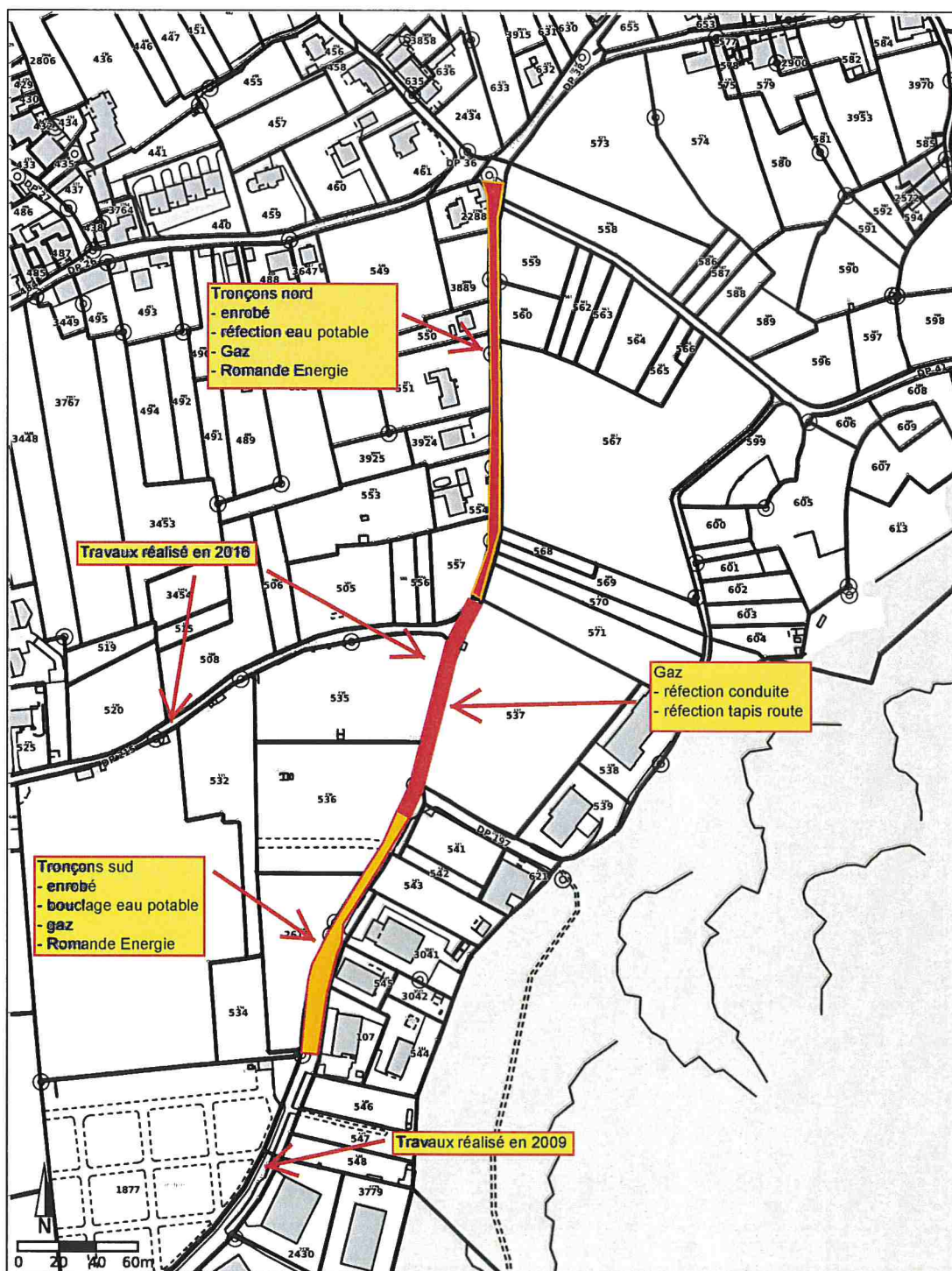
La société exploitant le réseau de gaz sur notre Commune souhaite changer l'intégralité de leur conduite, y compris la partie centrale déjà réfectionnée en 2016. Ils prendront à leur charge les coûts liés à leurs travaux et à la réfection complète du tapis réalisée il y a moins de quatre ans.

Romande Energie

Ils vont profiter du chantier pour renouveler et améliorer l'ensemble de leur réseau sur les deux tronçons prévus. Ils prendront à leur charge les coûts liés à leurs travaux.

Swisscom

Ils ont été contactés, mais à ce jour n'ont pas encore donné de réponse sur leur intention de se joindre ou pas aux travaux.



Coûts des mesures :

Le coût estimé des travaux se décompose comme suit :

Tronçon nord

1. Travaux de génie civil	CHF 272'000.-
2. Travaux d'appareillage de la conduite d'eau	CHF 68'000.-
3. Travaux de l'éclairage public	CHF 12'000.-
4. Honoraire ingénieur	CHF 18'000.-
5. Signalisation et marquage	CHF 1'000.-
6. Divers et imprévus (réfection murs de vigne)	CHF 20'000.-
7. Frais pour indemnités	CHF 1'000.-

Total TTC

CHF 392'000.-

Tronçon sud

1. Travaux de génie civil	CHF 197'000.-
2. Travaux d'appareillage de la conduite d'eau	CHF 23'000.-
3. Honoraire ingénieur	CHF 16'000.-
4. Signalisation et marquage	CHF 1'000.-
5. Divers et imprévus (réfection murs de vigne)	CHF 20'000.-
6. Frais pour indemnités	CHF 1'000.-

Total TTC

CHF 258'000.-

Total du crédit demandé

CHF 650'000.-

Le montant de la TVA à récupérer sera d'environ

CHF 46'471.-

5) MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Ces travaux s'inscrivent dans la planification de réfection des routes et chemins communaux. De nombreux tronçons sont aujourd'hui en chantier, en lien, pour la plupart du temps, avec des projets de construction privés ou publics, et cela en particulier au centre de notre ville. Une vision d'ensemble a été menée, tenant compte des axes principaux, des travaux d'entretiens réguliers et conduits au travers du budget ordinaire ainsi que des cheminements secondaires mais nécessitant des réfections plus lourdes. C'est bien ce dernier point qui nous occupe dans le présent préavis, en plus de la nécessité de finaliser un secteur entouré de constructions ou de rénovations récentes.

Ce tracé est particulièrement utilisé pour les accès aux parcelles viticoles. Toutefois, et tenant compte du fait qu'il n'y a pas de restriction de circulation, permettant ainsi un cheminement de la ville et du quartier du château au secteur du cimetière, il n'y a pas de possibilité de subventions des ouvrages hormis la partie concernant, comme à l'habitude, la défense incendie.

6) PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

S'agissant de travaux d'adaptation et de rénovation, une enquête publique n'est pas requise (art.3 al.2 du règlement d'application de la loi sur les routes). A l'issue des travaux, le domaine public sera ajusté au registre foncier par un géomètre officiel.

Le montant de ces travaux nous permet d'appliquer la procédure sur invitation « Marchés publics, non soumis aux traités internationaux ». Elle pourra être amorcée dès que le Conseil Communal aura accepté ce préavis.

En cas d'acceptation, les travaux pourraient débuter courant de l'été 2020, pour une durée de 4 mois. La pose du tapis bitumineux se fera au printemps 2021.

7) ELEMENTS DE COMPARAISON

Ces éléments s'arrêtent uniquement entre l'état existant qui n'est plus supportable et aux obligations légales en matière de sécurité routière et d'alimentation de l'eau potable.

8) DEVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux participent à l'entretien et au maintien des infrastructures nécessaires au bon fonctionnement à long terme du réseau communal et s'inscrivent ainsi dans une perspective de développement durable.

9) INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total de CHF 650'000.- TTC est calculé, sur la base d'offres et d'avant métrés, selon les prix courants 2020.

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntée, le moment venu, aux meilleures conditions. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

La part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

En ce qui concerne la défense incendie, l'ECA devrait verser un subside qui sera déduit du montant demandé.

10) CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2020- 06 du lundi 18 mai 2020
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 650'000.- TTC pour l'extension et l'amélioration du réseau de l'eau potable, ainsi que la réfection de la chaussée du chemin de Marjolin.
2. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 650'000.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions.
3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.
4. d'adopter le projet des travaux tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

F. Borloz



La Secrétaire :

A. Décaillet

Municipal délégué : G. Devaud